

COMMUNIQUE DE PRESSE

ILS DISENT SERVICE MINIMUM !

La CFTC-RATP répond : *CONTRATS DE PAIX SOCIALE*

Lorsqu'elle proposait il y a quelques années son projet de **contrat de paix sociale**, La CFTC – RATP a été décriée, et vilipendée. Malgré tout cela, ce projet a vu le jour, preuve si il en était besoin que la CFTC - RATP restait et reste aujourd'hui encore novatrice.

En effet, à force d'user et d'abuser du droit de grève, ce dernier se trouve mal en point face aux clients des transports publics et de bien d'autres. Il ne faut donc pas s'étonner que le gouvernement veuille légiférer sur ce point, clairement explicité pendant la campagne électorale présidentielle approuvée par 82% des français.

La CFTC serait-elle le dernier rempart afin de conserver ce droit de grève ?

A cette question nous répondons sans état d'âme : OUI !

**Mais avant d'arriver à la grève n'y a t'il pas d'autres moyens d'action ?
Que deviennent la *Négociation, la Médiation et la Conciliation* ?**

A la RATP, grâce à son projet et à son action à le faire appliquer, la CFTC – RATP à su éviter de nombreux conflits, compte tenu de l'obligation faite à la direction de recevoir les syndicats avant tout préavis de grève.

Aujourd'hui, la CFTC RATP propose que les contrats de paix sociale soient étendus à l'ensemble des entreprises de transport public (aériens, terrestres et maritimes) pour redonner de la vigueur au dialogue social, apparemment en panne dans un bon nombre d'entreprises.

La CFTC – RATP restera en première ligne pour défendre avec efficacité la légitimité du droit de grève redevenu l'ultime recours à n'utiliser que lorsque tous les autres moyens (Négociations Médiation – Conciliation) ont été épuisés.

Paris le 8 décembre.2003

Contacts : Thierry LEROY 06.11.78.24.92